Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 04.10.2021
Numéro de publication: HR02-1005304337

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Bentley InnoMed Sàrl, Morges, nouveau nexamedic SA

nexamedic SA
Avenue de Marcelin 68
1110 Morges

Jusqu'ici
Bentley InnoMed Sàrl

Bentley InnoMed Sàrl, à Morges, CHE-292.506.716 (FOSC du 18.08.2021, p. 0/1005273293). Statuts modifiés le 23.09.2021. Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts sociales de CHF 100, dont Sunnanväder Annika est titulaire. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 23.09.2021 et bilan au 19.07.2021, présentant des actifs de CHF 30'242 et aucun passif envers les tiers, soit un actif net de CHF 30'242, contre attribution à l'associée de 1'000 actions de CHF 100. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouveaux statuts du 23.09.2021. Nouvelle raison de commerce: nexamedic SA. Nouveau but: la société a pour but d'importer, d'exporter et de commercialiser des appareils/instruments médicaux. La société peut, en Suisse et à l'étranger, exercer toutes activités, créer des succursales, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, prendre des participations à toutes entreprises, se livrer à toutes opérations financières, commerciales, mobilières, immobilières et autres et conclure tous contrats propres à développer son but ou en rapport direct ou indirect avec celui-ci. Elle peut octroyer des garanties, consentir des prêts ou des avances à des actionnaires ou à des tiers. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est abrogée. Communications aux actionnaires: par écrit (lettre recommandée ou lettre ordinaire) ou par courriel. Sunnanväder Annika, qui n'est plus associée-gérante, est nommée administratrice.

Registre journalier no 20177 du 29.09.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 159, Date: 18.08.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud